

PlaineAinfo

Journal d'information de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain

DÉCOUVREZ EN PAGES CENTRALES
DOSSIER SPÉCIAL
 « Déchets et TEOMi »

143 rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN - www.cc-plainedelain.fr - contact@cc-plainedelain.fr - Tél. : 04 74 61 96 40



Communauté de communes de la
 Plaine de l'Ain

Directeur de publication : Jean Pierre HERMAN (président de la CCPA)

Comité de rédaction et de relecture : Marylin BOTTEX (présidente), Roselyne BURON, Serge BRENANS, Jean NAVARRO, Vincent BIMBARD, Amandine COQUELIN

Ont également contribué à la rédaction de ce numéro : René DULOT, Amandine ARRIGONI, Pauline BIEZ, Isabelle CIZABUIROZ, Nordine DEGINNI, Cindy DELVOIX, Vincent LEGROS, Laetitia LOUREAUX, Alain MAGDELAINE.

www.cc-plainedelain.fr

LE CHÂTEAU DE CHAZEY-SUR-AIN ; SIÈGE ADMINISTRATIF DE LA CCPA

C'est un monument réputé dans l'Ain et la région lyonnaise. Sa réputation, pour ce qui relève de l'histoire, est surtout liée à la période savoyarde durant laquelle **les princes de la Maison de Savoie séjournèrent sur les bords de l'Ain pour leur délasserment**. Ils trouvaient là un climat plus doux, une lumière plus chaude, une rivière poissonneuse et une plaine giboyeuse.

Tout avait commencé par **une forteresse bâtie sous la monarchie bourgogne, avant même le Moyen Âge**. La Maison de Coligny construisit, à partir de 947, un château fort entouré de douves, comprenant quatre tours et un donjon. Chazey était alors une seigneurie en toute justice du domaine primitif des sires de Coligny, de qui elle passa successivement aux Sires de la Tour du Pin, aux Dauphins du Viennois, aux Valois qui la rétrocédèrent à Amédée VI, comte de Savoie en 1355.

Une période longue de près de deux siècles s'ouvrira, durant laquelle le château sera mal entretenu, malmené par la Révolution française et pillé par les villageois. Il ne se relèvera de ses ruines qu'à partir de 1859 lorsqu'il trouvera son mécène en la personne de M. Marius Cote, banquier lyonnais. Ses descendants conserveront le château jusqu'en 1919. À partir de cette date, l'édifice changera de mains plusieurs fois avant qu'en **1974** le district de La Plaine de l'Ain, devenu depuis la communauté de communes, y établisse son siège.

En 1987, le château de Chazey a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Depuis 2009, la communauté de communes a installé les services suivants dans un bâtiment aménagé dans le parc du château de Chazey :

- accueil du public, salle du conseil communautaire
- bureaux du président de la CCPA et du directeur général des services
- service gestion des ressources et subventions aux associations
- service patrimoine immobilier et aires des gens du voyage
- service travaux, marchés publics, information et communication
- développement et innovation économiques, politique de l'habitat, mobilité et déplacements
- politiques régionales : contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) et contrat territorial emploi formation (CTEF)

C'est aussi dans les locaux du siège administratif que les habitants peuvent se rendre pour obtenir une carte d'accès en déchèterie (appeler avant).



Les bureaux de la CCPA sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Tél. standard : **04 74 61 96 40**

Fax : 04 74 61 94 87

courriel : contact@cc-plainedelain.fr

adresse postale :

143 rue du Château

01150 CHAZEY SUR AIN

www.cc-plainedelain.fr

Les locaux accueillent en outre le syndicat mixte BUCOPA en charge du SCOT (schéma de cohérence territoriale) « Bugey - Côtière - Plaine de l'Ain ».



Le Centre Technique de Collecte et de Transfert des Déchets

Créé en 1978 pour broyer les ordures ménagères des habitants du District de La Plaine de l'Ain, avant mise en décharge, le bâtiment en tôle, appelé communément « l'usine », situé à Sainte-Julie, était devenu inutile depuis 2004 après la fin de

l'enfouissement des déchets. **Sa structure vétuste ne permettait aucune modification.**

L'ancienne « Usine » de broyage



En 2010, les élus de la CCPA ont donc décidé de construire un nouveau bâtiment regroupant bureaux, vestiaires, atelier et un garage pour abriter une quinzaine de véhicules de collecte.

Les travaux, d'un montant initial de 1 318 000 € HT, ont débuté en août 2011 et s'achèveront à l'automne de cette année avec la démolition du bâtiment existant.

Depuis juillet 2004, par l'intermédiaire d'un quai de transfert* construit à cette époque, nos déchets ont été acheminés d'abord vers le site de la Tienne à Viriat pour être enfouis et sont actuellement dirigés vers l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu dans l'attente de la construction d'une usine de méthanisation à Viriat. Les sacs jaunes, sont eux, acheminés vers la plateforme du centre de tri de Rillieux-la-Pape.

***Quai de transfert :** Un quai de transfert est une installation qui permet de regrouper les déchets d'une zone de collecte éloignée du centre de traitement afin de les y acheminer par gros porteur.

La réhabilitation de l'ex-décharge

Par arrêté du 8 novembre 2011, le préfet de l'Ain mettait en demeure la CCPA de procéder à la réhabilitation du site, représentant une superficie de l'ordre de 4,5 ha.

Les travaux sous le contrôle de l'inspection des installations classées consistent à créer une couverture de très faible perméabilité pour limiter l'infiltration des eaux de pluie qui, traversant les déchets, crée des « jus » (lixiviats) potentiellement polluants. Un drain périphérique en pied de talus dans les déchets permettra de collecter ces lixiviats qui seront dirigés dans une lagune de stockage étanche pour être traités ensuite.

Les eaux pluviales dérivées seront collectées dans un fossé en pied de talus et acheminées vers des bassins de stockage et d'infiltration.

Le biogaz enfermé dans les déchets sera capté par la mise en place d'un réseau de puits et des analyses réalisées après la pose de la couverture permettront de mesurer le volume de biogaz résiduel et de valider ou non l'opportunité de mettre en place une torchère.

Enfin, le site qui sera entièrement engazonné fera l'objet d'une surveillance et d'un suivi pendant trente ans pour les eaux pluviales, les lixiviats, le biogaz et l'ensemble des équipements liés à l'installation.

Le coût de l'opération, hors suivi, s'élève à 1 250 000 € HT.

Nouveaux locaux en cours d'aménagement





CLIC, SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Clic de la Plaine de l'Ain
62 avenue Général Sarrail
01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY
04 74 46 19 04
clic@cc-plainedelain.fr

ACTUALITÉ



Semaine Bleue 2012 du
lundi 15 au
dimanche 21 octobre

De nombreuses animations
seront offertes à tous les sé-
niors de la communauté de
communes de la Plaine de
l'Ain !

Vous avez 60 ans et plus ? Des questions ? Le clic vous répond !

- **Accueil et information du public :**
Accompagner les personnes à partir de 60 ans, les personnes handicapées et leur entourage dans la recherche d'informations sur la prise en charge au quotidien
- **Coordination :**
Améliorer l'articulation des services autour des personnes âgées dans les situations complexes
- **Animation gérontologique :**
Favoriser le développement d'actions gérontologiques locales
- **Observation du vieillissement :**
Elaborer une observation de la population âgée et apporter soutien et conseil aux décideurs locaux



Laetitia LOUREAUX
et Cindy DELVOIX

PERMANENCES :

Accueil sur rendez-vous au :

04 74 46 19 04

→ A LAGNIEU :

Le dernier mardi du mois de 9 h à 12 h
20, rue Centrale

→ A MEXIMIEUX :

Le 3e lundi du mois de 14 h à 17 h
À la Mairie, au service du CCAS

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Saïd MOULFI, Pierre CADOT et Christophe
VONDERLEU
Trois des quatre gardiens-régisseurs

Le terrain de grand passage des Gens du voyage aménagé sur quatre hectares au lieu-dit "Au champ de la fontaine", sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey, est **opérationnel depuis le 29 juin 2012**. Sa capacité maximale d'accueil est de 250 places de caravanes avec une période d'ouverture annuelle du 1er avril au 30 septembre inclus. Il est réservé uniquement à l'accueil des grands passages des gens du voyage détenteurs du livret de circulation : groupes d'au moins 33 caravanes se déplaçant sous l'autorité d'un responsable de groupe. L'arrivée du groupe est impérativement signalée à la Préfecture. Le séjour a une durée minimum de 5 jours et ne peut excéder 15 jours.

Les aires d'accueil des gens du voyage (16 emplacements soit 32 caravanes chacune) ont quant à elles été reprises en gestion directe par la CCPA depuis le 15 avril 2012 suite à la fin du contrat avec le prestataire ; pour l'instant, seule l'aire de **Meximieux** est opérationnelle ; les aires de Lagnieu et d'**Ambérieu-en-Bugey** sont en travaux de rénovation et rouvriront dans l'automne.

Pour la gestion de ses aires, la CCPA a recruté quatre gardiens-régisseurs ; trois sont déjà en poste (cf. photo) et la quatrième (Sophie CUZIN RAMBAUD) intégrera l'équipe le 17 septembre.

LE PARC DE STATIONNEMENT MULTIMODAL DE LA GARE DE MEXIMIEUX



Depuis 2008, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain a une politique forte pour améliorer les déplacements de ses habitants. En partenariat avec la région Rhône-Alpes et dans la continuité des aménagements réalisés par la commune de Meximieux sur le devant de la gare, elle vient de créer pour les usagers du train un **parking multimodal de 157 places** situé sur l'arrière de la gare. Ce parc de stationnement a été pensé et réalisé dans un souci d'intégration paysagère grâce aux différents végétaux plantés sur les abords ainsi qu'aux arbres présents sur l'allée centrale. Dans la continuité du développement du covoiturage, **des arrêts de déposes minutes ont été créés** ainsi qu'un abri piéton qui permet aux personnes d'attendre, à l'abri des intempéries, que l'on vienne les récupérer. Il est éclairé et sera prochainement placé sous vidéo-surveillance.

ACTUALITÉ :

Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2012.

www.agissons.developpement-durable.gouv.fr

LE COVOITURAGE : JE M'INSCRIS SUR INTERNET !

Afin de favoriser les déplacements de ses habitants, la communauté de communes favorise depuis plusieurs années le covoiturage. Ainsi, un parking de covoiturage de 141 places a été créé. Il est situé à la sortie n°7 (Pérouges) de l'A42, et est totalement gratuit. Un site internet de covoiturage spécifique à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain a aussi été créé. Il a pour objectif de mettre en relations les personnes qui souhaiteraient s'essayer à ce mode de déplacement. L'inscription se fait de manière très rapide et permet d'augmenter considérablement ses chances de covoiturer.



Voici l'adresse pour se rendre sur le site de covoiturage de la Plaine de l'Ain :

www.covoiturage-plainedelain.fr

TRAIN + VÉLO = ÇA ROULE À LA CCPA !

La communauté de communes favorise depuis 2010 les modes doux pour rejoindre les gares. Ainsi, une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique a été mise en place et s'adresse aux personnes qui résident sur le territoire et utilisent le train pour leurs déplacements quotidiens.

Le montant de la subvention s'élève à 30 % du prix du vélo avec un plafond d'aide de 500 €. Pour pouvoir être éligible à cette aide, le prix du vélo doit être d'au moins 1000 €.

Les modalités d'acquisition sont simples :

- Résider sur le territoire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Posséder une carte OURA
- Justifier d'un abonnement TER des trois derniers mois
- Avoir une facture acquittée de l'achat d'un vélo à assistance électrique

Pour plus de renseignements : 04 74 61 96 40

ZOOM SUR ...

BETTANT



Village (Gaulois) de 724 habitants, dont 100, ont plus de 70 ans, sans oublier sa centenaire de 101 ans, Bettant fait partie des 8 communes du canton d'Ambérieu.

Au nord, il est traversé par l'Albarine qui le sépare d'Ambérieu-en-Bugey, et, au sud, par la montagne Colloberge qui culmine à 595 m.

Né en 1836 de la volonté d'agriculteurs désireux de se regrouper au sein d'une commune, aujourd'hui avec l'évolution de l'industrie, et en particulier avec la SNCF, elle ne compte plus d'agriculteurs, mais a conservé cette âme paysanne. Auparavant Bettant était un hameau de Saint-Denis en Bugey.

La commune s'étend sur 600 ha dont 385 de bois, avec 8 km de voirie communale.

Malgré sa taille modeste, Bettant possède un tissu artisanal de qualité : garagiste, peintre, plombier, producteur de miel, espace avicole, menuisier d'art, ferronnier d'art, brocante, restaurants, épicerie...

Côté loisirs : une dizaine d'associations toutes aussi dynamiques les unes que les autres et regroupées au sein du comité des fêtes, lequel organise entre autres sa célèbre fête de la Batteuse, sa course de côte...

Bettant c'est aussi son calme, sa verdure, ses sentiers de randonnée, sa pêche, ses nombreuses manifestations, sans oublier sa convivialité autour d'un petit verre (à boire avec modération) car nous sommes dans le Bugey.

VILLIEU-LOYES-MOLLON



Entre Dombes et Bugey, sur la Côtière, venez découvrir les communes, qui après 20 années de « fiançailles », ont fusionné le 1er janvier 1995.

4e commune de la CCPA, deuxième du canton de Meximieux, avec une population de 3 075 habitants, Villieu-Loyes-Mollon (VLM) s'enorgueillit de posséder sur son territoire 3 églises, 3 cimetières, 3 mairies. 3 villages, donc, mais aussi 2 hameaux. Buchin, près de la rivière d'Ain et Monthoz proche de Rignieux le Franc...

Mais c'est le dynamisme de ses habitants et de ses élus qui constitue son point fort.

L'équipe municipale élue en 2008 a tenu ses promesses de campagne, issues d'une enquête auprès de la population, avec, en priorité, la réfection des voiries.

Détruite, mais remplacée, fin 2012, par une salle polyvalente construite en zone artisanale, l'ancienne salle des fêtes fera place à un centre village rénové et fonctionnel, comprenant 19 logements, regroupant professions libérales de santé et supérette.

La mairie actuelle, démolie, en raison des coûts exorbitants des obligatoires travaux de mises aux normes (accessibilité – sécurité – séisme) fera place à un hôtel de ville édifié, au même endroit, dans le Clos Quinat, dans la continuité de la toute récente résidence les Ecureuils, réservée aux personnes de plus de 60 ans, inaugurée le 23 juin 2012.

Le conseil municipal des jeunes, entre autres actions, a proposé de nommer École du Toison, le groupe scolaire unique dans lequel, de la maternelle au primaire, les enfants de VLM, seront tous prochainement accueillis, par abandon des écoles maternelles de Loyes et Villieu.

Désormais, dans chaque numéro de votre Plaine Ainfo, retrouver trois communes du territoire



N'hésitez pas à visiter le site en ligne du Centre de rencontre Innovance, proposé à la location pour des événements familiaux, des congrès...

Villieu-Loyes-Mollon est un village où il fait bon vivre, avec ses quelques 43 associations actives et conviviales, que vous pouvez découvrir sur le site internet de la commune. La bibliothèque propose, outre livres et CD, des expositions, des ateliers lectures et contes. Poussez sa porte, découvrez son site.

Officiellement jumelée depuis octobre 2002 avec Dobrichovice, en République tchèque, les 1ers échanges entre les deux communes remontent toutefois à 1997.

La rivière d'Ain enchante les touristes ; le camping « Claire rivière » vous accueille du 1er avril au 15 octobre.

Piétons et cyclistes peuvent admirer l'enceinte du château en briques rouges de Loyes, domaine privé dont les jardins peuvent être visités lors des journées du patrimoine.

Vous admirerez les Croix de Loyes et Villieu, la Vierge de St Sulpice à Villieu, le pigeonnier au Clos des Colombes, les nombreux lavoirs et fontaines...



LEYMENT

Parmi les 13 communes du canton de Lagnieu, LEYMENT culmine à 260 mètres d'altitude, nichée entre les Bois de la Servette et la Plaine de l'Ain céréalière.



1280 leymentais(es) (au bas mot) se partagent les 14 km² de la commune.

La présence du collège de La Plaine de l'Ain et ses 700 élèves, sa place stratégique à l'intersection de grands axes de circulation, ne sont pas étrangères à l'essor qu'a connu le village ces 20 dernières années.

À Leyment, on participe aux activités des nombreuses associations culturelles, sportives ou de loisirs, hébergées dans le gymnase ou l'ancien casernement militaire, parmi lesquelles : badminton, modélisme hélicoptère, twirling bâton...



On scrute les sous-bois à la recherche de quelques clochettes le 1er mai, on chine le dernier dimanche d'août sur la Farfouille (34^e édition en 2012).

Telles les lavandières d'autrefois, on s'attarde ensuite pour se rafraîchir, près du lavoir aux tuiles vernissées, emblème de la commune, et siège de la mairie au XIXe siècle.

Depuis le 1/09/2011, celle-ci se trouve dans un nouveau bâtiment au 64, rue de la Guillotière et pour les internautes, sur le www.leymentmairie.com



TÉLÉTRAVAIL

Vous en avez assez de perdre chaque jour du temps et de l'argent dans les transports ?

En travaillant à domicile ou à proximité de chez vous quelques jours par semaine, vous limitez vos déplacements, vous faites des économies, réduisez votre stress, la fatigue, le risque d'accident et vous polluez moins.

Alors que le développement du télétravail au sein des entreprises et des organismes publics s'accélère, votre communauté de communes réfléchit à la mise en place de services adaptés aux besoins des télétravailleurs et lancera à ce titre une grande enquête à la rentrée.

REPÈRES

Un habitant de Charnoz-sur-Ain, salarié sur Lyon, qui télétravaillerait 2 jours par semaine :

- Réduirait ses déplacements d'environ 6 300 Km
- Gagnerait 120 heures de temps pour ses loisirs (15 journées de travail)
- Réduirait sa consommation de CO2 de 1,2 Tonnes/ an (soit de 15 % de sa consommation moyenne annuelle)
- Economiserait 1 530 € sur sa facture annuelle (carburant, péage et usure du véhicule compris).

Une grande enquête pour mieux comprendre les besoins des télétravailleurs

Afin de proposer une offre de services adaptée et réaliste, votre communauté de communes souhaite préalablement identifier le nombre et la nature des publics potentiellement intéressés par le télétravail ainsi que leurs besoins réels (accompagnement, formation, accès au haut débit, accès à des services mutualisés...).

Les habitants du territoire (salariés d'entreprises ou d'organisations publiques basées sur le territoire ou à l'extérieur, travailleurs indépendants, créateurs d'entreprises, entreprises du territoire...) seront consultés à la rentrée au travers de plusieurs enquêtes. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à toute demande qui vous serait adressée relativement au télétravail.

Toutes les informations sur le lien suivant :

<http://teletravail-plainedelain.blogspot.fr/>

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE AU CHÂTEAU DE CHAZEY SUR AIN 15 ET 16 SEPTEMBRE 2012

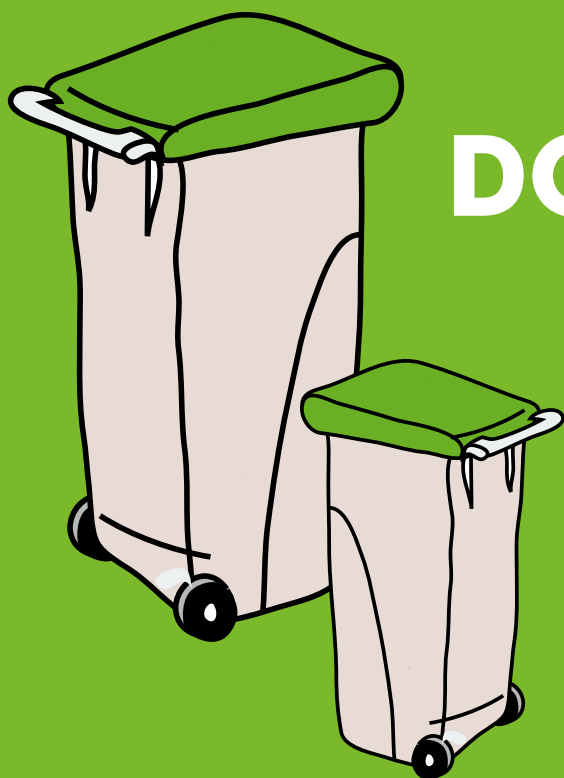
La communauté de communes de la Plaine de l'Ain, propriétaire du château depuis 1974, ouvrira, comme chaque année, les portes de l'édifice au public.

Réparties sur 6 niveaux, toutes les pièces seront librement visitables : le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 10 h à 12 h puis de 14 h à 18 h. Par ailleurs, des visites guidées et gratuites seront proposées par Christian PRAT le samedi à 15 h et le dimanche à 10 h 30, 14 h 30 et 16 h 15.

Divers spectacles médiévaux ponctueront la journée de dimanche, tandis que le groupe « The Grol's Stompers » animera le château au rythme du jazz à différentes reprises.

Tous les âges trouveront leur intérêt lors de cette visite, y compris gustativement grâce aux galettes et boissons proposées par le sou des écoles de Chazey sur Ain.





DOSSIER SPÉCIAL

Lors du conseil communautaire du 30/05/2012 les élus de la CCPA (représentant les 33 communes) ont voté à l'unanimité la mise en place de la TEOMi (Taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères).

La loi de finances 2012, issue du Grenelle de l'environnement, a offert aux collectivités la possibilité d'introduire une part variable incitative dans l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette part, comprise entre 10 et 45 % du montant de la taxe, doit être facturée d'après la quantité de déchets produits l'année précédant celle de l'imposition.

Avec la communauté de communes de la plaine de l'Ain (CCPA), trois autres collectivités ont été choisies et sont soutenues par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour expérimenter cette tarification : le SIRTOM de Brive, le SIRTOM de Chagny et la communauté de communes du Toulinois. Les quatre entités travaillent en étroite concertation et échangent, sur la mise en place laquelle se fait en liaison et avec l'appui du ministère des finances relayé par sa direction départementale.

La part variable incitative comportera deux composantes : l'une relative à la collecte (dépendant du nombre de levées du bac), l'autre relative au traitement (dépendant du volume du bac).

Outre la réduction de la quantité de déchets ménagers résiduels, dont le coût de traitement confié au syndicat mixte ORGANOM augmente d'année en année, les objectifs de la TEOMi sont :

- De fournir aux ménages un moyen d'agir sur le poids financier de la taxe jusqu'à maintenant assise sur l'unique valeur locative.
- De réduire le nombre de sorties du bac vert et un transfert des déchets vers d'autres filières de traitement (tri, compost, déchèteries, réemploi...).
- D'accroître la collecte sélective des emballages et journaux – magazines (sacs jaunes).
- D'amplifier le tonnage du verre récupéré dans les 250 colonnes installées sur le territoire.
- De développer la fréquentation de nos cinq déchèteries.
- De valoriser la pratique du compostage pour lequel la CCPA participe en subventionnant l'achat du composteur.

ANNÉE 2012

À PARTIR DE JUILLET

Une étiquette d'information « bac non conforme » est collée sur les anciens bacs Citec et les bacs personnels présentés à la collecte.

**Contactez le n° vert
0 800 35 30 25 pour
obtenir votre nouveau bac**

À PARTIR DU 10 SEPTEMBRE

Seuls sont collectés :
- les bacs conformes Plastic Omnium
- les sacs blancs conformes CCPA
- les sacs jaunes conformes CCPA (collecte sélective).

Tous les autres bacs, sacs et contenants ne sont plus collectés.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

Comptage à blanc des levées.
Cette période correspondra au test de fonctionnement du système.

Les données ne sont pas prises en compte dans le calcul de la TEOMi 2014.

1^{ER} JANVIER 31 DÉCEMBRE

Comptage n° 2013.
Les données de calcul de TEOMi tenant compte des levées et du volume du bac.
Ce montant est inclus dans la taxe foncière.

PRINCIPE ET MODALITÉ DE CALCUL

INCLUS DANS LA TAXE FONCIÈRE

55 % à 90 % TEOMi

Service OM

- Coût de gestion :
- Collecte et traitement des déchets ménagers et sacs jaunes de tri
 - Collecte et traitement du verre
 - Collecte et traitement des emballages
 - Fonctionnement des 5 déchèteries
 - Fonctionnement du centre technique
 - Gestion des véhicules
 - Frais de personnels, etc...

45 % à 10 % Part variable incitative

Levée du bac

volume du bac

Coût d'une partie de la collecte identique pour tous les producteurs

Coût d'une partie du traitement variable en fonction du volume du bac

TEOMi

Afin de réduire vos coûts, nous vous conseillons de sortir votre bac uniquement lorsqu'il est plein !

TARIFS

Le prix de la levée et le prix du litre ne sont pas encore définis
Le pourcentage de la part variable incitative n'est pas encore défini

Les tarifs seront votés ultérieurement par les élus de la CCPA en conseil communautaire.

DES ETAPES

R AU
BRE

riel sur l'année

ées servent au
la TEOMi 2014 en
pte du nombre de
volume du bac.
apparaît dans la
bâtie.

DU 1ER JANVIER AU
31 DÉCEMBRE

Espace web grand public.
Grâce à un identifiant
personnel, vous pouvez
consulter en ligne
vos levées en vous
connectant sur le site
internet de la CCPA :
www.cc-plainedelain.fr

MARS

Transmission aux
services fiscaux du
calcul de la part
variable incitative
foyer par foyer sur
la base des levées
2013.

OCTOBRE

Réception de la taxe foncière.
La part variable incitative est prise en
compte dans le calcul de la TEOM.
2 lignes apparaissent :
1re ligne : part fixe avec un taux unique
pour les 33 communes.
2e ligne : part variable correspondant
au nombre de levées et au
volume du bac.



FOIRE AUX QUESTIONS

- Que dois-je faire si mon bac est volé ?
- La mise à disposition d'un bac est-elle payante ?
- Que dois-je faire de mon ancien bac ?
- Que dois-je faire en cas d'emménagement ?
- ...

Appelez le n° vert

0800 35 30 25

(gratuit depuis un poste fixe).

Que dois-je faire si mon bac est volé ?

Une attestation sur l'honneur sera nécessaire afin de valider la livraison du nouveau bac sous 8 à 15 jours. Le dépôt de plainte en gendarmerie est inutile.

La mise à disposition du bac est-elle payante ?

NON, la mise à disposition du bac et toutes les interventions liées sont gratuites.

Que dois-je faire de mon ancien bac ?

→ Si c'est un bac CITEC (bacs fournis aux habitants de Meximieux et Ambérieu, ainsi qu'aux professionnels), veuillez contacter la CCPA.

→ Si le bac vous appartient, vous pouvez l'évacuer en déchèterie ou le garder pour un usage personnel.

Attention, **à partir du 10 septembre 2012, les bacs personnels et les bacs Citec ne sont plus collectés.**

Que dois-je faire en cas d'emménagement ?

→ Si vous n'avez pas de bac, appelez le n° vert 0800 35 30 25 (gratuit depuis un poste fixe) afin de procéder à la livraison de votre bac.

→ Si votre nouveau logement est déjà doté d'un bac et que celui-ci ne vous convient pas, vous pouvez le faire changer en appelant le n° vert 0800 35 30 25

Dans tous les cas, vous devez obligatoirement signaler votre arrivée.

Que dois-je faire en cas de déménagement ?

Appelez le n° vert 0800 35 30 25 (gratuit depuis un poste fixe) pour signaler le changement de situation. Attention, le bac appartient à la CCPA, il doit obligatoirement rester sur place

Dans quel cas puis-je bénéficier d'un bac à verrou ?

Les bacs à verrou sont livrés uniquement en cas d'impossibilité de stockage réelle (absence de garage, de cour...) et après validation de la situation individuelle par la CCPA

Puis-je mettre un grand sac dans mon bac pour le protéger ?

NON, le rebord du sac recouvre la puce et par conséquent les agents sont dans l'obligation de retirer ou déchirer ce sac lors de la collecte.

Si je mets des sacs-poubelle à côté de mon bac ou sur le couvercle, seront-ils collectés ?

NON, à partir du 10 septembre les sacs déposés en vrac ne sont plus collectés.

D'autre part, tous les dépôts sauvages seront passibles d'une amende. Les services municipaux seront d'ailleurs mobilisés.

Quand dois-je sortir mon bac ou mon sac ?

Les jours de collecte sont accessibles sur notre site internet www.cc-plainedelain.fr mais également auprès de votre mairie et de la CCPA.

Nous vous rappelons que les sacs et les bacs doivent être sortis uniquement la veille au soir de la collecte afin de maintenir les rues de votre commune propres et accueillantes. De plus, la collecte se déroule de 5 h à 11 h 30.

Devons-nous sortir le bac une seule fois par mois ?

NON, vous pouvez sortir votre bac selon vos besoins.

Cependant, nous vous conseillons de le présenter plein afin de réduire au maximum votre part variable incitative.

Est-ce que la part variable incitative sera calculée au poids ?

NON, en aucun cas le poids n'interviendra dans la part variable.

Cette nouvelle tarification tiendra compte de la valeur locative de votre logement (Taxe Foncière), du nombre de levées et du volume de votre bac.